# Carte de biodiversité 2014 Commune de Lains

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif de la carte est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne: <a href="http://www.sigogne.org/">http://www.sigogne.org/</a> ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

#### La biodiversité dans le site Natura 2000

# Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

# Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

# Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

# Zonages environnementaux sur la commune

# Zonage Natura 2000

L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

#### Zonages environnementaux hors Natura 2000

**ZNIEFF**: zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par quatre ZNIEFF de type 1 sur cours d'eau et pelouses. Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.

APPB: Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La « Roche de Narmont » est concernée par l'APPB « Corniches calcaires du département du Jura », qui a pour objectif de préserver la quiétude des oiseaux rupestres nicheurs, Faucon pèlerin en particulier.

La « Doye de Montagna » est concernée par un autre arrêté, « Écrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associée », qui vise à préserver ces espèces des pollutions et des modifications de leur habitat.

Les modalités sont décrites dans les arrêtés respectifs.

#### Contact

# Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne 16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien natura2000.ccpm@orange.fr
www.petitemontagne.fr
09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le CBNFC-ORI: Conservatoire Botanique National de Franche-Comté Observatoire régional des Invertébrés => plantes et invertébrés;
- La LPO Franche-Comté: Ligue pour la Protection des Oiseaux => vertébrés;
- La **CPEPESC**: Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris**;
- Le CEN Franche-Comté: Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites;
- L'ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => poissons et écrevisses;
- L'ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => mammifères.

# Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

#### Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

## Pelouses sèches calcicoles.

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.

L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement permettent de maintenir leur état de conservation. Les pelouses sèches de la Côte d'Armand sont menacées de fermeture par colonisation des ligneux, alors que sur les secteurs à pente nulle ou faible, ou sur le Molard du frêne, la principale menace de disparition de ces milieux est l'intensification agricole (pression de pâturage, labour,...).

#### **Habitats humides**

Ces milieux ont de multiples intérêts: écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales. La commune de Lains n'est pas propice à ce type de milieu. Quelques prairies humides de petite surface, notamment dans la Combe au chat, ne sont pas d'intérêt communautaire, mais présentent un intérêt pour la faune (oiseaux notamment).

Les ruisseaux tufeux sont des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation est prioritaire. Le ruisseau du Ponçon, en aval du pont du Goulet, n'a pas été cartographié, mais la présence de cet habitat y est très probable.

#### Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La commune de Lains est riche en prairies naturelles de fauche. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

#### Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

## Milieux rocheux

Les grottes non fréquentées par le tourisme sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. Accessible à l'homme ou non, ces cavités abritent des espèces d'arthropodes, d'insectes cavernicoles endémiques et de chauves-souris. Ces milieux n'ont pas fait l'objet d'études, mais les Grottes de Coissonnet et du Pylone sont probablement des milieux d'intérêt communautaire à préserver.

# Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

# Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

# Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR): espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN): espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

**Vulnérable (VU):** espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

**Quasi-menacée (NT):** espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

**Préoccupation mineure (LC)**: espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

# Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont classées en quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

# Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont mena-

cés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

# Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

## Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement et qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

#### Plantes invasives

La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont présentes sur le territoire de la commune. Pour limiter leur extension, une fiche de gestion de ces deux espèces est jointe à cette note. L'Ambroisie fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement présentes sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

# Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.
- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux cidessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.
- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.
- pour les autres mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

# Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

#### **Abréviations**

(nr): espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

#### **Directives**

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2: listé dans l'annexe 2

DH4: listé dans l'annexe 4

DH5: listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

#### Protection

PN: Protection Nationale

PNP: Protection Nationale Partielle

PR: Protection Régionale

**Liste rouge de Franche-Comté (\*** pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR: espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN: espèce menacée, en danger
VU: espèce menacée, vulnérable
NT: espèce quasi-menacée
DD: menace non déterminée

Oiseaux uniquement:

Migrateur

M : oiseau migrateur

## **Nicheur**

N: oiseau nicheur

NP: oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014 Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

	Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection		Milieux, gestion adaptée			
San Carlo			Inse	ctes	de milieux secs	& <b>&amp;</b>		
		Papillons						
	Azuré de la croisette		PN	VU	Pelouses sèches, fait l'objet d'un programme régional	d'action		
	Azuré du serpolet	DH4	PN	VU	Pelouses sèches en bon état, population en nette régr	ession		
	Bacchante	DH4	PN	VU	Lisières, sous bois avec végétation herbacée dense  Potentiellement présente dans les secteurs de prunelliers et d'aubépines			
	Laineuse du prunellier	DH2	PN					
					Coléoptères			
	Lucane cerf-volant DH2				Habitats forestiers présentant des souches et des vieu dépérissant. Importance des souches et bois mort sur			
				Am	phibiens			
let v	Grenouille rousse	DH5	PNP		Assez commune en Petite Montagne, divers milieux hu	umides (généraliste)		
	Grpe grenouille verte	pe grenouille verte DH5 PNP			Commune, généraliste			
語	Sonneur à ventre jaune	DH2	PN	NT	Ornières, points d'eau peu profonds, mares prairiales, lisières forestières			
	Ro				eptiles			
	Couleuvre d'Esculape	DH4	PN		Espèce localisée. Milieux rocailleux chauds souvent trè	es buissonneux		
のを変	Couleuvre verte et jaune	DH4	PN		Espèce assez commune qui occupe de nombreux habitats ensoleillés souvent broussailleux et rocailleux			
	Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste			
	MI ezard vert occidental   DH4   PN			Commun, en particulier dans les pelouses calcicoles rocailleuses et buissonneuses				
	Poissons et autres espèces de milieux aquatiques							
	Chabot commun DH2				Cours d'eau rapides. Espèce sensible à la pollution			
6								

# **Chauves-souris**



	Murin à moustaches	DH4	PN		Fréquente les cavités l'hiver et le bâti l'été. Peu de connaissances
	Pipistrelle commune (nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti
	Petit rhinolophe	DH2	PN	VU	Espèce bien présente en hibernation et en estivage dans les cavités naturelles. Milieux variés, principalement forêts de feuillus ou mixtes proche d'un milieu aquatique
	Sérotine commune(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti
7.1	Sérotine de Nilsson(nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers

# Autres mammifères

Non représenté

Chat sauvage (nr)	DH4	PN		Population en bon état de conservation	
Lynx boréal (nr)	DH2 PN EN Habitats fores appréciée		EN	bitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers préciée	
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers	
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne	



Lézard vert



Petit rhinolophe

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014 Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

	om commun de l'espèce Protection			Liste rouge	Milieux, gestion adaptée			
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche								
	Grande gentiane (nr)	nde gentiane (nr) DH5 Plante hôte		Plante hôte de l'azuré de la croisette				
	Ophrys abeille		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes	177		
	Ophrys araignée PR NT		NT	Pelouses sèches semi-ouvertes				
	Trèfle strié		PR	NT	Pelouses sèches en bon état			

1000	Nom commun de l'espèce	commun de l'espèce Milieux, gestion adaptée								
	Plantes invasives									
S. C. C.	Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire								
	Renouée du Japon	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement délais et remblais particulièrement touchées	t envahissante. Zones de							
	Solidage (ou Verge d'or) géant	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées								



Ophrys araignée

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014 Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	n commun de l'espèce Oiseaux Protection Migrater Nicheu			Liste rouge	Milieux, gestion adaptée			
				de	milieux ouverts			
Alouette lulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation arbres isolés, à gestion agricole extensive	rase avec buissons et	
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N		Forêts claires, clairières intra forestières et lisière chauds et secs ou humides. Conserver les arbres		
Circaète Jean-le-Blanc	DO1	PN	M	N	CR	Espèce à grand territoire qui dépend d'un réseau de site de chasse (pelouses sèches et prairies maigres à herbe rase) et de sites de nidification forestiers. Conserver les arbres porteurs de nid, maintenir le réseau de pelouses sèches favorables à l'espèce		
Engoulevent d'Europe	DO1	PN	M	N	VU	Pelouses sèches enfrichées assez fermées mais ¡ clairières herbacées rases et des affleurements r		
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches en milieu semi	-ouvert	
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons		
Milan noir (nr)	DO1	PN	М	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des mil prédilection pour les bords de rivières et plans d arbres porteurs de nid		
Milan royal	DO1	PN	M	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse dans les prairies pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux empoisonnements par les anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de nid		
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils)		
Rougequeue à front blanc (nr)		PN	M	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arb	res isolés	
Tarier pâtre (nr)		PN	M	N		Prairies et pelouses pâturées bordées de haies basses ou ponctuées de buissons		
Oiseaux de						x forestiers	( ) (g	
Gobemouche gris (nr)		PN	M	N	VU	Boisements clairs et lisières. Parfois dans les haid arborés, vergers	es vives, parcs/jardins	
Pic mar (nr)	DO1	PN		NP		Forêts anciennes de feuillus (chênaies en particu	ılier)	
Pic noir	DO1	PN		N		Groupements forestiers variés avec vieux arbres	pour forer sa loge	
Pouillot siffleur (nr)		PN	М	N		Forêts de feuillus mâtures à sous bois bien déga	gé	
Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid								
Oiseaux de milieux rupestres								
Faucon pèlerin	DO1	PN		N	VU	Milieux favorables : falaises et corniches. Secteu la sensibilité de l'espèce au dérangement	rs en APPB au vue de	

# Sites remarquables de la commune

#### Molard des frênes

Ce secteur de pelouse sèche, situé sur les communes de Dramelay, La Boissière et Lains, est très riche en espèces de papillons, dont des espèces patrimoniales comme l'Azuré du thym, la Bacchante et l'Azuré de la croisette.

On trouve également une plante protégée, le Trèfle strié et deux espèces d'oiseaux typiques de ces milieux, l'Alouette Iulu et la Pie-Grièche écorcheur. Pour préserver cette biodiversité, la gestion agricole par pâturage extensif est à maintenir. Cette gestion limite l'enfrichement du milieu sans banaliser la flore grâce à un pâturage à chargement limité et l'absence d'apport de fertilisants.

#### Pelouse de Pierre à Mont

La pelouse de Pierre à Mont a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 de 2010 à 2014 pour sa restauration et son entretien. Cette pelouse sèche calcicole d'intérêt communautaire abrite une richesse importante de papillons et de plantes. L'Engoulevent d'Europe, un oiseau rare, niche dans ces milieux secs aux roches affleurantes en mosaïque avec des secteurs arbustifs.

#### Pelouse sous la roche

La pelouse de Sous la roche a également fait l'objet d'un contrat Natura 2000 pour sa restauration et son entretien entre 2006 et 2010.



Engoulevent d'Europe



Pie-grièche écorcheur



Alouette lulu



Azuré de la croisette pondant sur Gentiane croisette









# Réalisé en partenariat avec :



